

### Principaux résultats

Dans l'OCDE, la moyenne du taux de remplacement net pour un revenu moyen ressort à 50 % si l'on ne tient compte que des régimes publics, alors qu'elle est de 68 % si l'on intègre les dispositifs privés obligatoires. Si l'on y ajoute les régimes privés facultatifs, en appliquant les règles types, la moyenne du taux de remplacement net s'élève à 77 % pour une personne qui touche le salaire moyen.

Le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) joue un rôle important dans les mesures en faveur des personnes âgées. Il est fréquent que les retraités ne versent pas de cotisations sociales et, l'IRPP étant progressif et les droits à retraite souvent inférieurs au salaire perçu avant la retraite, le taux d'imposition moyen du revenu des retraités est généralement moins élevé que celui du revenu d'activité. De plus, la majorité des régimes d'imposition soumettent les pensions ou les retraités eux-mêmes à un régime de faveur en accordant des crédits d'impôt ou des abattements supplémentaires aux personnes âgées. Par conséquent, les taux de remplacement nets sont en général plus élevés que les taux de remplacement bruts.

Pour les 12 pays de l'OCDE où les calculs ne concernent que les régimes publics, le taux de remplacement d'un revenu moyen s'élève à 76 % en moyenne. Dans les 14 pays de l'OCDE où l'on dispose de statistiques sur les régimes publics et les dispositifs privés obligatoires, le taux de remplacement ressort, en moyenne, à 72 %. Pour les 34 pays de l'OCDE, si l'on inclut les dispositifs publics, privés obligatoires et privés facultatifs, le taux de remplacement moyen est de 75 %. D'une manière générale, les taux de remplacement nets sont supérieurs de 10 % à 12 % aux taux bruts correspondants.

Dans les autres grandes économies, les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre et dépendent fortement du salaire. En matière de rémunération, la seule exception est la Fédération de Russie, où le taux de remplacement net est le même quel que soit le salaire.

### Régimes privés obligatoires

Le premier groupe de 14 pays est doté de régimes de retraite privés obligatoires ou de régimes privés dont la couverture est quasi universelle et qui sont par conséquent qualifiés de « quasi obligatoires » (c'est le cas du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède).

En Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, les régimes privés sont à prestations définies, alors que dans les autres pays, ils sont à cotisations définies. Les taux de remplacement nets des dispositifs privés obligatoires vont de 23 % à 41 % pour le salaire moyen dans six des 14 pays. Ils sont néanmoins bien plus élevés au Chili, au

Danemark, en Islande, en Israël et aux Pays-Bas, et nettement plus faibles en Norvège.

Eu égard à l'existence, dans certains pays, de dispositifs privés conçus pour s'appliquer aux revenus supérieurs au plafond du régime public, ainsi qu'aux dispositions fiscales en vigueur, aucun pays ne présente un taux de remplacement identique sur toute l'échelle des salaires. C'est la raison pour laquelle, à tous les niveaux de rémunération, les taux de remplacement des plans de retraite privés augmentent avec les salaires au Chili, en Islande, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en République slovaque. Cela explique aussi pourquoi les taux de remplacement des salariés qui touchent 150 % du salaire moyen sont nettement plus élevés en Suède.

En Suisse, la situation est complexe. Une fois encore, les bas salaires bénéficient d'un taux de remplacement plus faible afin de tenir compte des prestations publiques, mais le plafond des niveaux de salaires pour lesquels les plans de retraite professionnels sont obligatoires est relativement bas.

### Régimes privés facultatifs

Les taux de remplacement sont représentés pour les neuf pays où les dispositifs privés facultatifs sont très répandus, c'est-à-dire lorsqu'ils couvrent entre 40 % et 65 % de la population active (voir l'indicateur « Couverture des régimes de retraite privés »).

Les règles qui ont été modélisées sont exposées dans les « descriptifs pays » (Partie III). Pour les neuf pays, la modélisation concerne un régime à cotisations définies.

En général, les régimes à cotisations définies assurent un taux de remplacement indépendant du salaire (les statistiques sur les taux de cotisation réels en fonction des salaires n'étant pas disponibles pour la plupart des pays, on pose un taux moyen ou standard sur toute l'échelle des salaires). Toutefois, les différences de règles fiscales se traduisent par des taux de remplacement nets qui dépendent du salaire, mais qui, en général, augmentent avec la rémunération. La Belgique constitue une exception, car les salaires entrant dans le calcul des retraites qui ouvrent droit à des avantages fiscaux y sont plafonnés. La situation est la même en Allemagne, mais le plafond est légèrement supérieur à 150 % du salaire moyen.

II.2. TAUX DE REMPLACEMENT NETS : RÉGIMES PUBLICS ET PRIVÉS

**Taux de remplacement nets des régimes de retraite publics, privés obligatoires et privés facultatifs**  
En pourcentage du salaire individuel

	Public			Privés obligatoires			CD facultatifs			Total obligatoires			Total, facultatifs inclus		
	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5
<b>Pays de l'OCDE</b>															
Australie	42.6	14.8	3.9	39.9	44.1	43.2				82.5	58.9	47.1			
Autriche	91.3	89.9	84.6							91.3	89.9	84.6			
Belgique	74.9	52.1	42.5				19.4	19.3	15.9	74.9	52.1	42.5	94.3	71.4	58.4
Canada	70.9	50.4	35.0				35.7	39.9	41.5	70.9	50.4	35.0	106.6	90.3	76.5
Chili	23.2	4.6	0.0	51.1	59.7	62.7				74.4	64.3	62.7			
Rép. tchèque	93.5	62.2	47.0				13.1	13.9	14.2	93.5	62.2	47.0	106.7	76.1	61.1
Danemark	70.8	32.6	20.8	61.1	57.2	60.0				131.9	89.8	80.8			
Estonie	46.0	31.0	25.1	27.5	27.3	26.3				73.4	58.3	51.4			
Finlande	72.0	65.2	64.4							72.0	65.2	64.4			
France	69.4	60.4	53.1							69.4	60.4	53.1			
Allemagne	54.8	56.0	55.6				22.1	22.6	22.4	54.8	56.0	55.6	76.9	78.6	78.0
Grèce	113.6	111.2	106.8							113.6	111.2	106.8			
Hongrie	56.4	62.1	60.5	39.9	43.9	42.8				96.3	106.0	103.2			
Islande	60.5	15.7	5.3	78.6	85.4	86.3				139.0	101.1	91.7			
Irlande	60.8	31.3	22.5				39.5	40.7	43.8	60.8	31.3	22.5	100.3	72.0	66.4
Israël	40.0	21.9	15.8	63.0	56.4	40.9				103.0	78.2	56.7			
Italie	72.0	71.7	71.8							72.0	71.7	71.8			
Japon	52.7	39.7	34.9							52.7	39.7	34.9			
Corée	69.8	47.5	37.3							69.8	47.5	37.3			
Luxembourg	103.1	94.0	90.9							103.1	94.0	90.9			
Mexique	30.9	4.2	3.0	27.3	28.0	30.3				58.2	32.2	33.3			
Pays-Bas	65.6	33.1	21.7	38.8	66.7	74.7				104.5	99.8	96.4			
Nouvelle-Zélande	78.9	41.1	29.0				14.9	15.5	16.4	78.9	41.1	29.0	93.9	56.6	45.4
Norvège	66.3	52.4	40.4	6.6	8.0	8.8	9.8	13.6	20.2	72.9	60.3	49.2	82.7	74.0	69.5
Pologne	33.2	33.2	33.3	34.9	35.0	35.0				68.1	68.2	68.3			
Portugal	73.4	69.2	70.5							73.4	69.2	70.5			
Rép. slovaque	30.8	33.6	34.6	37.4	40.9	42.1				68.3	74.5	76.7			
Slovénie	82.5	85.4	86.2							82.5	85.4	86.2			
Espagne	82.3	84.9	85.4							82.3	84.9	85.4			
Suède	44.8	31.0	24.1	22.3	22.6	48.5				67.0	53.6	72.6			
Suisse	63.2	38.2	26.8	15.5	25.9	19.4				78.6	64.1	46.2			
Turquie	107.3	93.1	96.0							107.3	93.1	96.0			
Royaume-Uni	62.0	37.4	26.8				42.3	43.1	43.6	62.0	37.4	26.8	104.3	80.5	70.3
États-Unis	61.0	47.3	44.1				45.8	46.6	48.4	61.0	47.3	44.1	106.8	93.9	92.5
<b>OCDE34</b>	<b>65.3</b>	<b>49.9</b>	<b>44.1</b>							<b>81.3</b>	<b>67.6</b>	<b>62.4</b>	<b>96.9</b>	<b>77.0</b>	<b>68.7</b>
<b>Autres grandes économies</b>															
Argentine	106.0	91.3	87.8							106.0	91.3	87.8			
Brésil	96.6	96.6	98.9							96.6	96.6	98.9			
Chine	106.4	86.8	80.1							106.4	86.8	80.1			
Inde	108.2	74.1	63.9							108.2	74.1	63.9	108.2	74.1	63.9
Indonésie	14.7	14.9	14.9							14.7	14.9	14.9			
Fédération de Russie	40.2	40.2	40.2	19.9	19.9	19.9				60.1	60.1	60.1	40.2	40.2	40.2
Arabie Saoudite	107.2	107.6	108.0							107.2	107.6	108.0			
Afrique du Sud	15.7	0.0	0.0				34.3	37.1	39.0	15.7	0.0	0.0	50.0	37.1	39.0
UE27	67.2	58.1	53.2							81.1	73.2	69.6			

CD = cotisations définies.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548884>



Extrait de :

## Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Taux de remplacement nets : régimes publics et privés », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-19-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-19-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).